



LIGUE
HAUTS-DE-FRANCE
FFHANDBALL



**GUIDE RÈGLEMENTAIRE
DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES**

SAISON 2024-2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE - CONDITION D'ENGAGEMENT	page 3
NIVEAU DE JEU PAR ANNÉE D'ÂGE	page 4
TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU	page 4
CATÉGORIES D'ÂGES	page 5
SAISIE DES CONCLUSIONS DE MATCH	page 6
HORAIRES ET JOURS DES RENCONTRES	page 6-7
REPORT DE MATCH	page 8-9
BRULAGE	page 10
CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS	page 11-12-13-14
ACCESSION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES	page 15
CHAMPIONNATS RÉGIONAUX JEUNES	page 16
TOURNOIS D'ACCESSIONS RÉGIONAUX POUR SAISON 2022-2023	page 17
DIVERS	page 18

PRÉAMBULE

Le présent règlement général concerne les compétitions suivantes :

- Les championnats +16 masculins : PRE-NATIONALE EXCELLENCE HONNEUR
- Les championnats +16 féminines : NATIONALE 3 PRE-NATIONALE EXCELLENCE
- Les championnats jeunes « Régionaux »

Les règles fédérales s'appliquent, sauf en cas de précisions présentes dans ce guide.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Pour participer à une compétition régionale, les clubs doivent :

- Être affiliés à la F.F.H.B.
- Être à jour de leur ré affiliation (sans oublier que les Président(e)s, Secrétaire et Trésorier du club doivent être licenciés)
- Application du règlement fédéral en cas de créances avec la Fédération ou la Ligue ou le Comité. Article 16.2 des règlements fédéraux
- S'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur de la F.F.H.B., le règlement général des compétitions régionales, ainsi que le règlement particulier des compétitions auxquelles ils participent. Toute équipe engagée doit notamment satisfaire aux règlements généraux de la FFHB.

Le montant des droits d'engagement aux compétitions régionales est fixé chaque saison par décision de l'Assemblée Générale régionale qui définit également les dates limites d'engagement. En cas de non-paiement, la COC peut procéder au remplacement du club défaillant.

- Clôture des engagements +16F et +16M: 19 juillet 2024 réception du formulaire d'engagement.
- Clôture des engagements -15 et -18 M et F : 19 juillet 2024.
Pour les accédants des tournois du 07-08 septembre 2024 la fiche d'engagement devra être envoyé le lendemain des tournois c'est-à-dire le 9 septembre 2024.

NIVEAU DE JEU PAR ANNÉE D'ÂGE

Masculins et Féminins	Championnat +16	Championnat -18	Championnat -15
	Nés en 2007 et avant	Nés en 2009/2008/2007	Nés en 2012/2011/2010

L'année de référence:

L'année civile du 1^{er} janvier au 31
décembre du début de la saison
sportive

TAILLE DES BALLONS ET TEMPS DE JEU

	Niveau de Pratique	Catégories	Taille des ballons		Temps de jeu
MASCULINS	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	58 - 60	T3	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	54 - 56	T2	3 x 17
FEMINIENS	Dépt / Rég / Nat	+ 16 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég / Nat	- 18 ans	54 - 56	T2	2 x 30
	Dépt / Rég	- 15 ans	50 - 52	T1	3 x 17

CATÉGORIES D'ÂGES

Les tableaux ci-dessous concernent aussi bien la pratique compétitive féminine que masculine et ce pour les 5 départements :

- AISNE
- OISE
- PAS-DE-CALAIS
- NORD
- SOMME

CATÉGORIES D'ÂGE 2024-2025

PRATIQUE COMPÉTITIVE MASCULINE ET FÉMININE (AISNE / OISE / PAS-DE-CALAIS / NORD / SOMME)

Département	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
	- 9 ans															
		- 11 ans														
			-13 ans													
				- 15 ans												
								- 18 ans								
										+ 16 ans						

Région	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
	- 9 ans															
		- 11 ans														
			-13 ans													
				- 15 ans												
								- 18 ans								
										+ 16 ans						

À titre informatif

PRATIQUE COMPÉTITIVE FÉMININE CHAMPIONNAT DE FRANCE -17 F

Nationale	<8	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	-35	
	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	
									- 17 ans								
											+ 16 ans						



SAISIE DES CONCLUSIONS DE MATCHS

J - 30

La date limite de conclusion est visible dans l'Agenda des rencontres de Gest'Hand. Cette date est fixée à J-30 (Sauf cas de force majeure lié aux championnats à plusieurs phases)

La COC se réserve, après contrôle des conclusions, le droit d'appliquer l'article 93 des règlements fédéraux en cas de non saisie dans les délais.

Attention au cours de la saison : la COC se réserve le droit de modifier une ou plusieurs dates si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

HORAIRES ET JOURS DES RENCONTRES

Les matchs peuvent se dérouler :

➤ POUR LES CATÉGORIES +16 ANS MASCULINS ET +16 ANS FÉMININS

- ✓ **Le vendredi** (*sous réserve de l'accord des 2 clubs et de la COC*)
Début des rencontres entre **20 h** et **21 h**.
- ✓ **Le samedi**
Début des rencontres entre **18h** et **21h**
- ✓ **Le dimanche**
Début des rencontres entre **9h30** et **11h** le matin
Début des rencontres entre **14h** et **16h** l'après-midi
Possible rencontre à **17h** si les deux clubs en sont d'accord.
 - Ne pas saisir les conclusions si pas d'accord au préalable, mail de confirmation des 2 clubs à la COC.
- ✓ **Jour férié** : mêmes horaires que le dimanche

➤ POUR LES CATÉGORIES JEUNES

- ✓ **Le samedi**
Début des rencontres entre **14h** et **18h30**
- ✓ **Le dimanche**
Début des rencontres entre **9h30** et **11h** le matin
Début des rencontres entre **14h** et **16h** l'après-midi

✓ **Remarque importante :**

Il est impératif de tenir compte de l'éloignement de l'équipe adverse se reporter au tableau ci-dessous

Horaire des matchs			
Éloignement	Samedi	Dimanche matin	Dimanche après-midi
0 à 20 km	Pas avant 14h	Pas avant 9h30	Pas avant 14h
de 21 à 50 km	Pas avant 14h30	Pas avant 9h30	Pas avant 14h30
de 51 à 100 km	Pas avant 15h30	Pas avant 10h30	Pas après 16 h
de 101 km et plus	Pas avant 16h30	Pas avant 11h	Pas après 16h

Remarque :

- La COC ne voit aucun inconvénient au déroulement d'une rencontre en semaine (du lundi au vendredi) après **accord entre les 2 clubs**, pour libérer un week-end par exemple, à condition que la demande soit faite avant J-30.
- Les clubs disposent **de 7 jours** à réception des conclusions de match, pour réclamer, éventuellement, sur les horaires de match (**mail au club, copie à la COC Ligue 5700000.coc@ffhandball.net et au secrétariat 5700000@ffhandball.net**).
Dépassant ce délai, les réclamations ne seront plus recevables.



REPORT DE MATCH

La COC tiendra compte, dans la mesure du possible, des indisponibilités signalées par les clubs avant la constitution des poules.

De ce fait, elle **peut refuser toute modification de date** (report ou match avancé) pour indisponibilité d'installations sportives sauf cas de force majeure.

La demande de report doit donc rester exceptionnelle !



Concernant les catégories séniors, toute demande de report saisie par le club demandeur dépassant le délai de J-20 sera systématiquement refusée, y compris en cas d'acceptation du club adverse (sauf cas de force majeure, après étude de la COC au cas par cas)

PROCEDURE STRICTE A RESPECTER EN CAS DE FORCE MAJEURE :

- Prévenir le club adverse par mail et téléphone (numéro sur la conclusion de match).
- Prévenir la COC 5700000.coc@ffhandball.net (les messages vocaux et appels téléphoniques ne peuvent faire office de justificatif officiel le mail est obligatoire)
- Prévenir la Ligue 5700000@ffhandball.net
- Prévenir la CTA par mail 5700000.cta@ffhandball.net Et par téléphone au 06 24 43 72 59

Cela afin d'éviter aux clubs et aux arbitres de se déplacer pour rien.

Ces conditions sont indispensables et en leur absence, le match sera perdu par forfait avec amende article 104.2.4 des règlements généraux FFHB.

PRÉVENTION ET GESTION DES REPORTS

- Bien étudier le calendrier général pour positionner vos manifestations internes.
- Contacter les services gérant l'utilisation des installations sportives **régulièrement**.
- **Respecter les dates du calendrier général**
- Obtenir l'accord du club adverse avant de saisir la demande dans Gesthand et lui demander de donner « son accord » dans Gesthand
- Utiliser la possibilité d'**avancer ou d'inverser** un match au lieu de le reporter.
- De plus, vu la difficulté d'avoir une réponse du club adverse dans Gesthand, la COC se réserve le **droit d'accepter ou refuser le report si, 7 jours après la saisie du club demandeur, aucune réponse n'a été fournie par le club adverse.**

UTILISATION DES DATES DE REPORT PRESENTES AU CALENDRIER DES COMPÉTITIONS 2023/2024

Il est rappelé que 2 rencontres de natures différentes peuvent se jouer sur le même week-end.

Concernant les événements de force majeure ne permettant pas aux équipes de jouer dans les meilleures conditions, la Présidente de la COC régionale peut prendre la décision seule, sur consultation du Président de la Ligue, de suspendre les rencontres et de les reporter à la date qu'elle juge opportune.

En cas d'indisponibilité de la Présidente, le Président et le Bureau Directeur ont pouvoir pour la remplacer. Cette décision avec nouvelle date de match (prévue au calendrier) ne pourra donner lieu à un nouveau report.

Dans le cas où aucune décision générale n'est communiquée à temps, il reste de la responsabilité d'un Président de Club ou d'un Responsable d'équipe de décider d'effectuer ou de ne pas effectuer un déplacement. Il conviendra d'appliquer la même procédure de communication que pour le report en cas de force majeure (page 8)



BRÛLAGE ET QUALIFICATION EN CAS DE MATCH REPORTÉ (Vote AG de Beauvais le 10/06/2023)



Article 94 et 95 des règlements généraux FFHB. (A titre d'information – article brûlage fédéraux)

Règlement Hauts de France

(Vote AG de Beauvais le 10/06/2023)

Tout Joueur ayant fait N/2 matchs dans une division ne peut plus évoluer dans une division inférieure.

- En cas de match reporté le **brûlage** se calcule au jour où la rencontre se déroule et non pas à la date initiale

Exemple : une rencontre programmée début janvier se déroule, suite à un report, fin mars. Les joueurs brûlés fin mars ne pourront pas jouer même si à la date initiale ils n'étaient pas brûlés

CHAMPIONNATS REGIONAUX + 16 ans 2024/2025

Championnats	Equipes masculines			Equipes féminines		
	Prénationale	Excellence	Honneur	N3	Prénationale	Excellence
Formule	Aller/Retour 1X12 22 dates	Aller/Retour 3X10 Serpentin Matches A/R 18 dates puis 3 dates pour définir le champion 21 dates	Aller/Retour 3X12 Géographiques 22 dates	Aller/Retour 1X12 22 dates	Aller/Retour 1X12 22 dates	Aller/Retour 2X10 Géographiques 18 dates Play-Off/Play-Down 6 dates 24 dates
Si barrages	<p>Si 3 équipes pour 1 ou 2 places Tirage au sort 1-2-3 - 1 reçoit Temps de jeux 2 X 20' - Mi-temps 5' Team Time Out 2 X 1' - Sanction 2' Pose entre chaque match 20' Ordre des rencontres: Match 1: 1 contre 2 Match 2: perdant match 1 contre 3 Match 3: vainqueur match 1 contre 3</p> <p>Si 2 équipes pour 1 place Tirage au sort 1-2 - 1 reçoit Temps de jeux 2 X 30' - Mi-temps 10' Team Time Out 3 X 1' - Sanction 2'</p>					
Points	Match gagné 3 pts, match nul 2 pts et match perdu 1 pt					
Forfait	Equipe gagnante 3 pts - Equipe forfait 0 pt - score 20-0 Amende selon tarifs régionaux prévus par la FFHB					
Pénalité sportive	Equipe gagnante 3 pts - Equipe pénalisée 0 pt - score 20-0 Amende selon tarifs régionaux prévus par la FFHB (104.2.4)					
Calendrier	Etabli en fonction des directives fédérales et validé par le BD					
Péréquation	Une péréquation kilométrique est en vigueur sur tous les championnats régionaux 0,30 centimes X nb km aller + retour					
Saisie des conclusions	J-30 voir page 6 saisie des conclusions					
Officiels de table	Chronométreur: licencié club qui reçoit, amende si manquant Secrétaire: licencié club visiteur de préférence, amende au club visiteur si manquement					
Responsable de salle et de l'espace compétition	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende si manquement.					
Brûlage	N/2 Guide règlementaire des compétitions régionales Hauts de France page 10					
Equipes réserves	L'équipe "dite réserve" évoluant en championnat prénational masculin ou N3 féminin ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs ou joueuses de plus de 22 ans. Le non respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau supérieur. (art. 108.2.5)					

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

MODE DE CLASSEMENT

Goal-average particulier règlement général des compétitions :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé ces équipes entre elles,
- 2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des rencontres entre les équipes concernées,
- 3) par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres entre clubs concernés,
- 4) par le goal-average général par soustraction des buts marqués et des buts encaissés,
- 5) par le plus grand nombre de buts marqués de tous les matches,
- 6) par le plus grand nombre de licencié(e)s à la date de l'Assemblée Générale Fédérale, masculins ou féminins selon le cas.

Le point 3 ne sera pas appliqué pour les phases de championnat en matchs ALLER simple et pour les tournois d'accession.

ACCESSIONS et RÉTROGRADATIONS

Si une équipe réserve est classée pour accéder à la division supérieure et ne peut y accéder, il est fait appel à l'équipe classée en suivant dans la même poule.

En cas de refus, la COC prendra la décision de repêcher une équipe de la division supérieure en fonction du classement.

110 REFUS D'ACCESSION OU DEMANDE DE RÉTROGRADATION

110.1 ----

Une équipe qualifiée, à la fin d'une saison sportive N, pour accéder automatiquement ou par une épreuve d'accession, à la division supérieure mais refusant cette accession pour la saison N+1, évoluera pour la saison N+1 dans la division dans laquelle elle évoluait la saison N.

110.2 ----

Si une équipe qualifiée, à la fin d'une saison sportive N, pour participer à une compétition la saison N+1, demande à évoluer pour la saison N+1 dans une division inférieure à celle dans laquelle elle évoluait la saison N, elle évoluera pour la saison N+1 une division en dessous de celle dans laquelle elle évoluait la saison N. Son engagement ne pourra toutefois y être accepté que si une place est vacante ou a pu être rendue vacante par repêchage(s) et/ou accession(s) supplémentaire(s) au moment de la composition des poules. Sinon, elle sera intégrée dans une division inférieure à celle de sa demande susceptible de l'accueillir.

110.3 ----

Si une équipe reléguée dans la division immédiatement inférieure en raison de son classement à la fin de la saison N, demande à évoluer pour la saison N+1 dans une division inférieure à celle dans laquelle elle aurait dû évoluer, elle évoluera pour la saison N+1 deux divisions en dessous de celle dans laquelle elle évoluait la saison N. Son engagement ne pourra toutefois y être accepté que si une place est vacante ou a pu être rendue vacante par repêchage(s) et/ou accession(s) supplémentaire(s) au moment de la composition des poules. Sinon, elle sera intégrée dans une division inférieure susceptible de l'accueillir.

110.4 ----

Si une équipe est reléguée administrativement dans une division inférieure à la fin d'une saison sportive N, elle pourra prétendre à une nouvelle accession dans une division supérieure dès l'issue de la saison N+1.

DEMANDE DE RETROGRADATION

Si un ou plusieurs clubs demandent leur rétrogradation alors que sportivement ils auraient pu se maintenir, la COC procédera au repêchage d'un ou plusieurs clubs relégués de la poule de la division concernée en fonction de leur classement

FORFAIT EN COURS DE CHAMPIONNAT

L'équipe déclarée forfait perd le match et ne marque pas de point. Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 fois 30 minutes, 0-10 pour toutes les autres rencontres (tournois compris). Règlements généraux art 104.2.3.

Il n'y a plus de remboursement de frais de déplacement kilométrique au club adverse.

Par contre, l'amende de frais de déplacement kilométrique reste due à la Ligue et est prise en compte dans la péréquation kilométrique en vigueur dans les championnats régionaux (règlements généraux art 104.2.4).

ATTENTION !

Sur le plan sportif, un match perdu par pénalité équivaut à un match perdu par forfait (amende appliquée à l'équipe fautive). Les scores pris en compte sont les mêmes qu'en cas de forfait (Règlements généraux art 109.2.1).

Pour toutes les catégories d'âge :

- 3 forfaits = Forfait Général**
- 6 pénalités sportives = Forfait Général**

ACCESSION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MOINS DE 18 MASCULINS ET MOINS DE 17 FÉMININS

• DOSSIER

Les dossiers sont envoyés par le secrétariat de la Ligue des Hauts-de-France aux clubs qui désirent s'inscrire.

Les retours doivent se faire format XLS à la COC (5700000.coc@ffhandball.net) et au secrétariat (5700000@ffhandball.net). **Date butoir le 30/04/2025.**

L'étude des dossiers est faite par la COC, l'ETR et le Bureau Directeur. Une fois avalisés les engagements sont transmis à la FFHB.

Les ayants droits départementaux devront parvenir à la Ligue pour le 10 juin 2025.

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES SAISON 2024/2025

catégories 1 seule équipe par club	Féminines		Masculins	
	-15	-18	-15	-18
	Phase 1 2X8 Aller Serpentin 7 dates Phase 2 2X8 Aller/Retour 14 dates Le 8ème de la DIV2 Phase 2 descend automatiquement en DEPT	Phase 1 2X8 Aller Serpentin 7 dates Phase 2 2X8 Aller/Retour 14 dates Le 8ème de la DIV2 Phase 2 descend automatiquement en DEPT	Phase 1 3X8 Aller Serpentin 7 dates Phase 2 Division 1 - 1X8 Division 2 - 2X8 poule A et B Aller/Retour 14 dates Les 8ème Phase 2 DIV 2 poules A et B descendent automatiquement en DEPT	Phase 1 3X8 Aller Serpentin 7 dates Phase 2 Division 1 - 1X8 Division 2 - 2X8 poule A et B Aller/Retour 14 dates Les 8ème Phase 2 DIV 2 poules A et B descendent automatiquement en DEPT
	Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des tournois de septembre 2024.		Si refus de participation en région la place vacante sera attribuée aux participants des tournois de septembre 2024.	
	3 X 17'	2 X 30'	3 X 17'	2 X 30'
	Match gagné 3 pts Match nul 2 pts Match perdu 1 pt. Si égalité de points à la fin du championnat, règlement FFHB			
Officiels de table	Chronométrateur : Licencié du club qui reçoit, amende si manquement Secrétaire : Licencié du club visiteur, conseillé			
Responsable de salle	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende, si manquement.			
Pas de Brûlage des joueurs/ Joueuses	Un licencié -18 ans qui joue dans un championnat adulte national ou -18 national peut toujours rejouer en -18 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans les championnats adultes car la règle de brûlage ne s'applique pas. Un joueur -15 ans qui joue en -18 ans national ou -18 régional peut toujours jouer dans le championnat moins de 15 ans régional car la règle de brûlage ne s'applique pas.			

TOURNOIS D'ACCESSIONS POUR CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES 2025/2026
06-07 SEPTEMBRE 2025

catégories d'âges -15 et -18 saison 2025/2026	Féminines		Masculins	
	-15	-18	-15	-18
<p align="center">06-07 Septembre 2025 1 seule équipe par club dans la catégorie</p>	3 tournois de 3	3 tournois de 3	2 tournois de 4	2 tournois de 4
	Accueil tirage au sort entre les 5 comités à l'AG Ligue 2025	Accueil tirage au sort entre les 5 comités à l'AG Ligue 2025	Accueil tirage au sort entre les 5 comités à l'AG Ligue 2025	Accueil tirage au sort entre les 5 comités à l'AG Ligue 2025
	Equipes concernées: 6-7 Phase 2 Div 2 1 champion par département (5 équipes) 2 meilleurs 2ème de comité Total 9 équipes	Equipes concernées: 6-7 Phase 2 Div 2 1 champion par département (5 équipes) Descente CF -17 ou 2 meilleurs 2ème de comité Total 9 équipes	Equipes concernées: 7èmes PH 2 DIV 2 poules A et B département (5 équipes) 2ème du Nord Total 8 équipes	Equipes concernées: 7èmes PH 2 DIV 2 poules A et B département (5 équipes) Descente CF -18 ou 2ème du Nord Total 8 équipes
	Répartition sur les sites d'accueil tirage au sort		Répartition sur les sites d'accueil tirage au sort	
	2 X 15 si 3 équipes 3 X 17 si 2 équipes	2 X 20' si 3 équipes 2 X 30' si 2 équipes	2 X 15 si 3 ou 4 équipes 3 X 17' si 2 équipes	2 X 20' si 3 ou 4 équipes 2 X 30' si 2 équipes
Si 2 équipes sur un site, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire du match sec	<p>Lors de l'épreuve de jets de 7 mètres les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but. Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but. L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs. Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs. Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.</p>			
Officiels de table	Chronométrateur : Club hôte Secrétaire : Club hôte			
Responsable de salle	Licencié majeur du club qui reçoit, devant se situer dans un espace proche de la table de marque. Amende, si manquement.			



DIVERS

DÉLÉGUÉ

Les clubs qui le souhaitent peuvent demander la présence d'un Délégué de la COC lors d'une rencontre.

Coût 0,30€ du km et 30€ de frais de séjour.

HOMOLOGATION DES SALLES

Toutes les rencontres régionales doivent se jouer dans des salles homologuées.

En cas de doute, les clubs prendront contact avec le Président de la Commission Salles et Terrains. (Voir annuaire)

RENCONTRES AMICALES ET TOURNOIS

Tout club organisant un match amical ou un tournoi **doit en faire** la déclaration sur Gest'Hand (voir procédure à suivre sur le site de la Ligue), faute de quoi la Mutuelle ne prendra pas en charge les frais d'une éventuelle blessure.

FEUILLE DE MATCH

Pour toutes les compétitions régionales, la **Feuille De Match Electronique (FDME)** est obligatoire. Elle doit être exportée via Gest'hand au plus tard **avant 20h le dimanche soir**.



En cas de problème de remontée de FDME, tout club veillera à envoyer une demande au support fdme@ffhandball.net **avec copie à la COC** 5700000.coc@ffhandball.net

Sans justification de cet incident par mail, l'article 98.7 des règlements généraux pourra être appliqué (non-respect des délais de transmission).

La Gestion De Match Electronique est conseillée.

Attention, merci de bien mettre à jour les bases de données la veille au soir ou le matin des compétitions, notamment en début de saison, et en cas de modification de rencontre.